RCS : DIEPPE
Code greffe : 7601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIEPPE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 80152
Numéro SIREN : 452 578 941
Nom ou dénomination : LHOTELLIER EAU

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2023 sous le numéro de dépôt 2262

LHOTELLIER EAU

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

F-IDENTIF

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 452578941 Code activité (NAF) 3700Z

Désignation et adresse du déclarant :

SAS LHOTELLIER EAU

ZI Rue du Manoir

BLANGY-SUR-BRESLE 76340

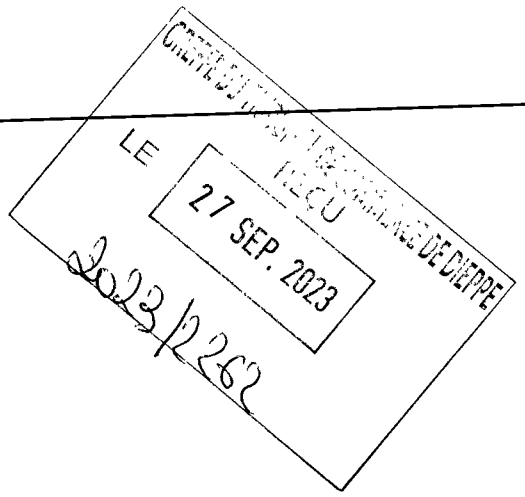
Téléphone

ÉVENEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant ☐

Code monnaie : EUR

Désignation du conseil :



© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Date d'édition 24/04/2023

LHOTELLIER EAU

F_BI_RN_IS

Données Fiscales

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 452578941

Code activité (NAF) 3700Z

Désignation et adresse

SAS LHOTELLIER EAU

ZI Rue du Manoir

BLANGY-SUR-BRESLE 76340

Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration : NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF)	IS1
Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal :	RN
Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS)	IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N :	01/01/2022	
Date de clôture de l'exercice ou période N :	31/12/2022	
Durée de l'exercice ou période N :	12	
Date d'arrêté provisoire des comptes :		
Date de clôture de l'exercice ou période N-1	31/12/2021	(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)
Durée de l'exercice ou période N-1 :	12	(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)
Date limite de dépot de la déclaration :	16/05/2023	

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

1 - BILAN ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU

Adresse de l'entreprise : Z.I. RUE DU MANOIR CS 80078 76340 BLANGY SUR BRESLE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Durée de l'exercice précédent : 12

si déposé néant, cochez la case :

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le, 31/12/2022 Net 3	Exercice N-1 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC			
	Frais de développement	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH	10,00	AI		10,00	10,00
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	161 769,56	AK	160 985,19	784,37	2 306,60
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	851,76	AQ		851,76	851,76
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	296 186,51	AS	250 989,58	45 196,93	71 985,77
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 182 893,53	AU	784 783,35	398 110,18	493 572,78
	Immobilisations en cours	AV	6 074,31	AW		6 074,31	
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	973 588,00	CV		973 588,00	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières	BH	16 289,38	BI		16 289,38	16 289,38
	TOTAL (II)	BJ	2 637 663,05	BK	1 196 758,12	1 440 904,93	585 016,29
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	281 983,90	BM		281 983,90	195 023,01
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	63 684,00	BU		63 684,00	117 765,00
	Avances et acomptes versés sur comma	BV	11 029,64	BW		11 029,64	845,00
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	5 140 821,11	BY	128 829,15	5 011 991,96	4 918 471,38
	Autres créances (3)	BZ	960 872,76	CA		960 872,76	1 112 669,65
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	859 881,33	CG		859 881,33	388 466,99
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	105 292,53	CI		105 292,53	
	TOTAL (III)	CJ	7 423 565,27	CK	128 829,15	7 294 736,12	6 733 241,03
	Frais d'emission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 061 228,32	1A	1 325 587,27	8 735 641,05	7 318 257,32

Renvois : (1) Dont droit au ba		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserv Immobilisations de propriété :		Stocks :		Créances :	

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU

Néant ☐

					Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	(Dont versé : 900 000,00)		DA	900 000,00	300 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence : EK)		DC		
	Réserve légale (3)			DD	30 000,43	30 000,43
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provis pour fluctuation des cours B1		DF		
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vi EJ		DG		
	Report à nouveau			DH	(6,40)	(598 367,93)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(371 779,99)	(1 308 638,47)
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées			DK		
			TOTAL (I)	DL	558 214,04	(1 577 005,97)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
			TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		71 513,00
	Provisions pour charges			DQ	468 314,45	10 880,00
			TOTAL (III)	DR	468 314,45	82 393,00
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	46 367,61	81,00
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	3 269 338,46	3 147 223,43
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	18 534,07	41 606,18
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 914 205,39	2 617 107,84
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 254 471,26	2 148 440,84
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	15 030,32	23 355,78
	Autres dettes			EA	1 031 082,45	465 925,67
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	160 083,00	369 129,55
			TOTAL (IV)	EC	7 709 112,56	8 812 870,29
	Écarts de conversion passif		**(V)**	ED		
			TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 735 641,05	7 318 257,32

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	7 352 145,49	8 771 264,11
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	46 097,61	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise LHOTELLIER EAU — Néant ☐

			Exercice N					Exercice N-1
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens	FD	759 709,28	FE		FF 759 709,28	1 008 954,35
		services	FG	8 328 160,08	FH		FI 8 328 160,08	9 181 690,41
	Chiffres d'affaires nets		FJ	9 087 869,36	FK		FL 9 087 869,36	10 190 644,76
	Production stockée						FM	
	Production immobilisée						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP 527 243,97	223 414,27
	Autres produits (1) (11)						FQ 1 852,17	5 762,19
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR 9 616 965,50	10 419 821,22
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	
	Variation de stock (marchandises)						FT 54 081,00	(86 858,00)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de do						FU 2 519 189,11	3 522 867,76
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV (86 960,89)	(62 314,22)
	Autres achats et charges externes (3)						FW 3 786 526,46	4 867 039,49
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX 74 962,70	91 857,22
	Salaires et traitements						FY 1 844 486,74	2 109 800,16
	Charges sociales (10)						FZ 906 643,49	1 118 160,59
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA 253 738,36	299 687,56
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC 106 092,52	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD 457 434,45	11 000,00
	Autres charges (12)						GE 14 881,14	13 167,20
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 9 931 075,08	11 884 407,76
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG (314 109,58)	(1 464 586,54)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée **(III)**						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré **(IV)**						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	3 649,42
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL 20,00	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP 20,00	3 649,42
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR 60 838,58	14 630,80
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU 60 838,58	14 630,80
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV (60 818,58)	(10 981,38)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW (374 928,16)	(1 475 567,92)

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise LHOTELLIER EAU

Néant ☐

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		15 307,25
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	39 499,08	212 389,66
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	39 499,08	227 696,91
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	82,00	51 006,02
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	36 268,91	9 761,44
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	36 350,91	60 767,46
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 148,17	166 929,45
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 656 484,58	10 651 167,55
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	10 028 264,57	11 959 806,02
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(371 779,99)	(1 308 638,47)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-d	1G		
(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-d		1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	20,00	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	60 838,58	11 356,00
(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquie		RD		
(9)	Dont transferts de charges		A1	334 865,15	115 025,07
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exp	(dont montant des cotisations sociale obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personne ultatives A6	obligatoires A9			
	dont cotisations facultatives Madelin	A7			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargn	A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
TOTAL GENERAL	36 350,91	39 499,08

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
TOTAL GENERAL		

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2023

Extension 1

LHOTELLIER EAU

(7) Détail produits et charges exceptionnels (état annexe)	Charges excep.	Produits excep.
Produits cessions d'immos		39 499,08
VNC cessions d'immos	36 268,91	
Pénalités	82,00	
TOTAL	**36 350,91**	**39 499,08**
SOMME DES EXTENSIONS	**36 350,91**	**39 499,08**

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2023

Extension 2

LHOTELLIER EAU

(7) Détail produits et charges sur exercices antérieurs (état annexe)	Ch. antérieures	Pr. antérieurs

5 - IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

Désignation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU — Néant ☐

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations : consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	2	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelle	TOTAL II	KD	146 590,56	KE		KF	15 189,00
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencem et aménagements des constructio	Dont Composants M2	KP	851,76	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	318 430,51	KT		KU	19 246,00
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencem aménagements divers		KV	15 724,20	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		KY	1 066 336,77	KZ		LA	131 798,44
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	139 799,46	LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et diver		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	6 074,31
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	1 541 142,70	LO		LP	157 118,75
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	973 588,00
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	16 289,38	1U		1V	
		TOTAL IV	LQ	16 289,38	LR		LS	973 588,00
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	1 704 022,64	ØH		ØJ	1 145 895,75

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions : Par virement de poste à poste	1	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	161 779,56	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et an constructions		IS		MG		MH	851,76	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	41 490,00	MK	296 186,51	ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, amé nagements divers		IU		MM		MN	15 724,20	MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP	167 113,00	MQ	1 031 022,21	MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	3 652,34	MT	136 147,12	MU	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	6 074,31	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG	212 255,34	NH	1 486 006,11	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	973 588,00	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financière		I2		2E		2F	16 289,38	2G	
		TOTAL IV	I3		NJ		NK	989 877,38	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	212 255,34	ØL	2 637 663,05	ØM	

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

GFiP N° 2054-bis 2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU — Néant [X]

Exercice N clos le : 31/12/2022

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilis amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCI		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCI	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A Cette partie est obtenue en multipliant les mo aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur ce

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

6 - AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU — Néant ☐

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisatons incorporelles	PE	144 273,96	PF	16 711,23	PG		PH	160 985,19	
TOTAL I	RK	144 273,96	RM	16 711,23	RN		RO	160 985,19	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Constructions — Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Constructions — Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Constructions — inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	246 444,74	QA	45 131,84	QB	40 587,00	QC	250 989,58	
Autres immobilisations corporelles — Inst. générales, agencements aménagements divers	QD	10 183,05	QE	1 572,47	QF		QG	11 755,52	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	QH	611 257,55	QI	175 294,34	QJ	131 747,00	QK	654 804,89	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	106 847,05	QM	15 028,48	QN	3 652,59	QO	118 222,94	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II	QU	974 732,39	QV	237 027,13	QW	175 986,59	QX	1 035 772,93	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	1 119 006,35	ØP	253 738,36	ØQ	175 986,59	ØR	1 196 758,12	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorp	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — inst. gales, agenc et am. des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'emission d'emprunt à étaler			ZP		ZR	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2023

Désignation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU

Néant ☐

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marché terme	4J	11 000,00	4K		4L	11 000,00	4M	
	Provisions pour amendes et pénali	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	10 880,00	4Y	49 342,50	4Z		5A	60 222,50
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement de immobilisations	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	60 513,00	5W	408 091,95	5X	60 513,00	5Y	408 091,95
	TOTAL II	5Z	82 393,00	TV	457 434,45	TW	71 513,00	TX	468 314,45
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	143 602,45	6U		6V	14 773,30	6W	128 829,15
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	143 602,45	TY		TZ	14 773,30	UA	128 829,15
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	225 995,45	UB	457 434,45	UC	86 286,30	UD	597 143,60
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	457 434,45	UF	71 513,00		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH	14 773,30		
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'annexe III au CGI.

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2023

Extension 1

LHOTELLIER EAU

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
TOTAL				
SOMME DES EXTENSIONS				

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
TOTAL				
SOMME DES EXTENSIONS				

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
TOTAL				
SOMME DES EXTENSIONS				

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2023

Extension 2

LHOTELLIER EAU

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
REPRISE PROV RISQUE CHANTIER	60 513,00		60 513,00	
PROV PROG RENOUVELEMENT DSP		408 091,95		408 091,95

TOTAL	**60 513,00**	**408 091,95**	**60 513,00**	**408 091,95**

SOMME DES EXTENSIONS	**60 513,00**	**408 091,95**	**60 513,00**	**408 091,95**

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				

SOMME DES EXTENSIONS				

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				

SOMME DES EXTENSIONS				

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise LHOTELLIER EAU — Néant ☐

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	16 289,38	UV	16 289,38	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	183 843,99		183 843,99		
	Autres créances clients	UX	4 956 977,12		4 956 977,12		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	14 362,58		14 362,58		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	6 533,47		6 533,47		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	89 882,40		89 882,40		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	415 201,90		415 201,90		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	716,96		716,96		
	Groupe et associés (2)	VC	147 428,67		147 428,67		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	286 746,78		286 746,78		
Charges constatées d'avance		VS	105 292,53		105 292,53		
	TOTAUX	VT	6 223 275,78	VU	6 223 275,78	VV	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercic	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physique	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	plus d'1 an et 5 ans au plu 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	46 367,61	46 367,61		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	536 219,73	197 786,73	320 500,00	17 933,00
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 914 205,39	1 914 205,39		
Personnel et comptes rattachés		8C	142 843,07	142 843,07		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	309 705,67	309 705,67		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	765 466,07	765 466,07		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assim	VQ	36 456,45	36 456,45		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	15 030,32	15 030,32		
Groupe et associés (2)		VI	2 733 118,73	2 733 118,73		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 031 082,45	1 031 082,45		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	160 083,00	160 083,00		
TOTAUX		VY	7 690 578,49	VZ 7 352 145,49	320 500,00	17 933,00
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercic		VJ	127 414,00	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exerc		VK	197 850,00			

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL — DGFiP N° 2058-A 2023

Désignation de l'entreprise LHOTELLIER EAU — Néant ☐

Exercice N, clos le : 31/12/2022

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WB	
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-d	WD		Amortissements excédentaires (art. 39 CGI) et autres amortissements non déd	WE	6 440,00	XE	11 865,00	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	5 425,00			
Fraction des loyers à réintégrer dans le d'un crédit bail immobilier et de levée d'o	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
Provisions et charges à payer non dédu (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et te non coopératifs non déductibles (cf. 20	XX		XW	82,00	
Amendes et pénalités	WJ	82,00	Charges financières (art 39-1-3° et 212	XZ				
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI						XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7		
Quote-part — Bénéfices réalisés par une soc de personne ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		

Régime d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises sousmis	I8	
Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0%	ZN	
Fraction imposable des plus-values ilisées aucours d'exercices antériet — Plus-values nettes à court terme	WN	
Fraction imposable des plus-values ilisées aucours d'exercices antériet — Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)	XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DON	Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du C G I)	SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)	SW		WQ	41 761,00
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
TOTAL I							WR	53 708,00

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS 371 779,99

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.	WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tab	WU	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 0 %	WH	
Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 19 %	WP	
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs	XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée	WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales — Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du C		ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY	
Majoration d'amortissement								XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innov (art. 44 sexies A)	LS	XF
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissements immobilier cotées (art.208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	Bassin urbain à dynamise (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynar (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités N (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rura (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdec	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									XS

Déductions diverses à détailler sur feuille séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	XG
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2
TOTAL II						XH 371 779,99

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportabl — bénéfice (I moins II)	XI		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportabl — déficit (II moins I)			XJ 318 071,99
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)			XL
RÉSULTAT FISCAL — BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO 318 071,99

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2023

Extension

LHOTELLIER EAU

I - RÉINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N
Prov IDR	41 761,00

TOTAL	**41 761,00**

SOMME DES EXTENSIONS	**41 761,00**

II - DÉDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N

TOTAL	

SOMME DES EXTENSIONS	

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise LHOTELLIER EAU — Néant [X]

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'a 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déduc pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9B		9C	
Provisions pour dépréciation				
	9D		9E	
	9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2023

Extension 1

LHOTELLIER EAU

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice
TOTAL		
SOMME DES EXTENSIONS		

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice
TOTAL		
SOMME DES EXTENSIONS		

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice
TOTAL		
SOMME DES EXTENSIONS		

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2023

Désignation de l'entreprise LHOTELLIER EAU — Néant ☐

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercic antérieur à celui pour lequel la déclaration est	ØC	(598 367,93)		Affectations aux réserves { Réserves légales	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour leq la déclaration est établie	ØD	(1 308 638,47)		Autres réserves	ZD		
Prélèvements sur les réserves	ØE	1 907 000,00		Dividendes	ZE		
				Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG	(6,40)	
TOTAL I	ØF	(6,40)		N.B Le total I doit nécessairement être égal au total II **TOTAL II**	ZH	(6,40)	

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :		
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des bi pris en crédit bail	J7	YQ			
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	1 536 524,17		
	– Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des bien en location pour une durée > 6 m	J8	XQ	207 302,49		
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	128 087,54		
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV			
	– Autres comptes	(dont cotisations versées aux orga tions syndicales et professionnel	ES	ST	1 914 612,26		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	3 786 526,46		
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	22 532,00		
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produi pétroliers	ZS	9Z	52 430,70		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	74 962,70		
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée			YY	1 506 813,00		
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne const immobilisations			YZ	1 524 996,00		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires - DSN)			ØB	1 678 061,00		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'			ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société			ZK	2,21 %		
	– Numéro de centre de gestion agréé	XP		– Filiales et participations : (Liste au 20 prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entrepr					RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre du CGI					RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du gro	JA	(318 071,99)	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale	JH	FIL	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	51931165800024			

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD (Régime des groupes de sociétés)

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFiP N° 2059-A 2023

Désignation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU — Néant ☐

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés 1	Valeur d'origine 2	Valeur nette réévaluée 3	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt 4	Autres amortissements 5	Valeur résiduelle 6
I - Immobilisations *	1	REGUL CESSION FDC ADL	134 619,78			118 930,39	15 689,39
	2	MINI PELLE	3 000,00			3 000,00	
	3	VEHICULES DE TOURISME	21 080,00			21 080,00	
	4	FOURGONS	46 054,75			28 178,16	17 876,59
	5	REMORQUES	6 748,63			4 045,70	2 702,93
	6	PC	3 652,34			3 652,34	
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente 7	Montant global de la plus-value ou de la moins-value 8	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme 9	Long terme 10 — 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) 11
I - Immobilisations *	1	55 000,00	39 310,61	39 310,61				
	2	11 000,00	11 000,00	11 000,00				
	3	583,34	583,34	583,34				
	4	25 150,00	7 273,41	7 273,41				
	5	2 166,67	(536,26)	(536,26)				
	6	599,17	599,17	599,17				
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente a éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments c		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charg bles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la d fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975 ment utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation d relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébriqu des lignes 1 à 20 de la colonne 9)		58 230,27				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)						
		CADRE C : autres plus-values taxables à 1						
				(A)	**(B) (Ventilation par taux)**			**(C)**

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES DGFiP N° 2059-A 2023

Extension

LHOTELLIER EAU

Nature	Détermination de la PV ou MV				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus values taxables à 19%
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	Date d'acquis	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
TOTAL									
SOMME DES EXTENSIONS									

Autres élements : divers	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus values taxables à 19%
	Court terme	Long terme			
		19%	15% ou 12,8%	0%	
TOTAL					
SOMME DES EXTENSIONS					

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

)GFiP N° 2059-B 2023

signation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU

Néant [X]

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente *(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du*				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des s-values réalisées à l'origi	Montant anté-rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente *(art 39 quaterdecies et 1quater du CGI)*	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
	(à préciser) au titre de :	N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes société

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté-rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME DGFiP N° 2059-B 2023 ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Extension

LHOTELLIER EAU

Plus values réintégrées dans les résultats des sociétés bénéficiaires des apports

Origine des Plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des PV réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résult. de l'exercice	Montant restant à reintégrer

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME)GFiP N° 2059-C 2023

Désignation de l'entrepris LHOTELLIER EAU | Néant X

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les soc
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le reve

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non co exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 2 (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 12,8 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8% 3	Solde des moins-values à 12,8 % 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine 1		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5
		À 19 % ou à 15 % 2	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice 3	À 15 % 4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a c cices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DGFiP N° 2059-D 2023

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entrepri: LHOTELLIER EAU — Néant [X]

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complém d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spécia à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des ociétés absorbées au cours d l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise LHOTELLIER EAU — Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	55,00
dont apprentis	YF	3,00
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	9 087 869,36
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale e	OL	3 230,00
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	9 091 099,36

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	1 852,17
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	86 960,89
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	88 813,06

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	2 519 189,11
Variation négative des stocks	OQ	54 081,00
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	3 090 579,00
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le ca d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	197 299,00
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	14 881,14
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	5 876 029,25

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **Total 1 + Total 2 - Total 3**	OG	3 303 883,17

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329	SA	3 303 883,17

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-etablissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	☐

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	9 091 099,36
Effectifs au sens de la CVAE	EY	55,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	114 944 088,00
Période de référence du	GY	au GZ
Date de cessation	HR	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 — N° SIRET 45257894100059

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LHOTELLIER EAU

ADRESSE (voie) Z.I. RUE DU MANOIR CS 80078

CODE POSTAL 76340 — VILLE BLANGY SUR BRESLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1,00	Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	90,00
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS — Dénomination LEAD

N° SIREN (si société établie en France) 423706084 — % de détention 100,00 — Nb de parts ou actions 90,00

Adresse : N° ZI — Voie RUE DU MANOIR

Code Postal 76340 — Commune BLANGY SUR BRESLE — Pays FR

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre — Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital — % de détention — Nb de parts ou actions

Naissance Date — N° Département — Commune — Pays

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Titre — Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital — % de détention — Nb de parts ou actions

Naissance Date — N° Département — Commune — Pays

Adresse : N° — Voie

Code postal — Commune — Pays

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 — N° SIRET 45257894100059

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LHOTELLIER EAU

ADRESSE (voie) Z.I. RUE DU MANOIR CS 80078

CODE POSTAL 76340 — VILLE BLANGY SUR BRESLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1,00

Forme juridique SAS — Dénomination SPEE SERVICE PUBLIC

N° SIREN (si société établie en France) 534111794 — % de détention 100,00

Adresse : N° ZI — Voie RUE DU MANOIR

Code Postal 76340 — Commune BLANGY SUR BRESLE — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention

Adresse : N° — Voie

Code Postal — Commune — Pays

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2065 2023

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	
Si PME innovantes cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: LHOTELLIER EAU		SIRET	45257894100059
Adresse du siège social:		Ancienne adresse en cas de changement:	
ZI Rue du Manoir BLANGY-SUR-BRESLE 76340			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées | Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal			Bénéfice imposable à 15%	
Déficit	318 071,99	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone de restructuration de la défense, art 44 terdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Société d'investissement immobilier côtée ☐	Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adres et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-c

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	oui, indication du logiciel utilisé	INFOR ANAEL V4
ECF		Désignation du prestataire	

Nom et adresse du comptable:	Nom et adresse du conseil:
S/I : S MR LAMOUREUX JONATHAN DAF ZI RUE DU MANOIR Société/Indépendant) BLANGY SUR BRESLE 76340 FR Tél : 0235176000	☐ Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventioné:

Visa : CGA ☐ Visa : Viseur conventionné ☐ N° d'agrément :

Nom: Tél :

Adresse :

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFiP N° 2065 BIS 2023

Désignation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU — Néant [X]

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis				*Total (a à h)*		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement été effectué	Montant des sommes versées.					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires (hord apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065

DGFiP N° 2065 BIS 2023

Extension 1

LHOTELLIER EAU

J - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile, qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés					
	Nbre parts soc. assoc.	année de verst	montant des sommes versées				
			à titre de traitements indemnités	représ, mission, déplact		autres frais professionnels	
				indemnités forfaitaires	remboursmts	indemnités forfaitaires	remboursmts

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065

DGFiP N° 2065 BIS 2023

Extension 2

LHOTELLIER EAU

I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

4 - Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c), et (d) du 2065 bis

Libellé	Montant

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065

DGFiP N° 2065 BIS 2023

Extension 3

LHOTELLIER EAU

K - DIVERS

Adresse des autres établissements

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC
2023

LHOTELLIER EAU

Produits à recevoir	Montant

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY
2023

LHOTELLIER EAU

Charges à payer	Montant

DÉTAIL DES CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES CA19CHAREP 2023

LHOTELLIER EAU

Nature	Durée amortissement ou étalement	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CA20CHAAVA
2023

LHOTELLIER EAU

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période	Montants		
		Exploitation	Financier	Exceptionnel

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CA21PROAVA
2023

LHOTELLIER EAU

Produits constatés d'avance, libellé	Date Période	Montants		
		Exploitation	Financier	Exceptionnel

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCIICSUIVI 2023

LHOTELLIER EAU

	Montant du résultat	Obligations de distribution	
		N + 1	N + 2
Location (1)			
Plus values de cession (1)			
Dividendes (1)			
Résultat exonéré	Total	Total	
Résultat imposable			
Résultat comptable (2)	(371 779,99)		

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
	Obligations reportées		Obligations en N				
	3	4				3	4
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :				Total :			

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.

(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

SUIV219REC

ıt de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises ayant bénéfi 2023

d'une imposition au taux de 19% (art. 219-I-f du CGI) - recto

LHOTELLIER EAU

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	45257894100059	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

SUIV219VER
2023

État de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises ayant bénéficié d'une impositionau taux de 19% (Art. 219-I-f du CGI) - verso

LHOTELLIER EAU

III - ÉTAT DE SUIVI

Exercice	Résultat fiscal	Montant du bénéfice imposé au taux réduit	Montant incorporé à la réserve spéciale	Montant incorporé au capital	Montant du capital à la clôture de l'exercice	Visa du représentant de la société

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AUX TAUX RÉDUITS

(art. 219 I b du CGI, article 46 quater OZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4
2023

LHOTELLIER EAU

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	LHOTELLIER EAU Z.I. RUE DU MANOIR CS 80078 76340 BLANGY SUR BRES
Numéro SIRET du principal établissement	45257894100059
Code APE	

Adresse du siège si différente

I - Résultat de l'exercice

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois /12	
h	Dont plus value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
k	Dont plue-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
	Total lignes h à k	

l	**III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**	

m	**IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d-j-k)**	

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

ÉTAT DÉCLARATIF DE LA DÉDUCTION PRATIQUÉE

DEDUCACTIO 2023

En application du II de l'article 217 Quinquies du Code Général des Impôts

LHOTELLIER EAU

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								
TOTAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
Option de souscription d'action								
TOTAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								
TOTAL								
SOMME DES EXTENSIONS								
TOTAL GÉNÉRAL								
MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQUEE (Différence entre les totaux des colonne A et B)								

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats par les entreprises nouvelles bénéficiant des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI

(BOI-LETTRE -000230-20140728)

DRESZONE 2023

LHOTELLIER EAU

I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	

Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)

Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats par les entreprises nouvelles bénéficiant des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI

DRESZONE 2023

Extension

LHOTELLIER EAU

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés
(à servir pour chaque associé personne physique intéressé)

Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 1/2
2023

LHOTELLIER EAU

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

LHOTELLIER EAU

Numéro SIRET du principal établissement 45257894100059 Code APE 3700Z

Adresse du siège si différente

Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 2/2
2023

LHOTELLIER EAU

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* *CE : Cession*
SC : Souscription au capital
AN : Annulation
RA : Rachat

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition taux réduit de 19% au titre des exercices ouvert en 2001 compris da ne série de trois exercices bénéficiaires en cours du 1er Janvier 200

(art. 219 - I - f du CGI, article 7 - II, loi de finances pour 2001)

OPTANC219F 2023

LHOTELLIER EAU

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

LHOTELLIER EAU

Numéro SIRET du principal établissement 45257894100059 Code APE 3700Z

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19 % au titre des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les conditions prévues au f de I de l'article 219 déjà cité.

à _____ le : _____

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

HOLDING - TABLEAU DE SUIVI STATISTIQUE

RESCOFIN 2023

RELATIF À L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT DES FONDS BÉNÉFICIANT DES AVANTAGES FISCAUX prévus aux articles 199 Terdecies-0 a et 885-0 V bis du CGI

LHOTELLIER EAU

- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année

- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année

N°	Dénomination des sociétés financées	Code postal	Forme juridique	Code Siren	Année de création	Type d'entreprise[1]	Code activité (APE-NACE)

	Montant total de la participation	Pourcentage du capital détenu	Flux annuel investi en capital	Montant des autres financements	Flux annuel en autres financements	Stade d'investissement[2]	Type d'avantage fiscal [3]

	Investisseurs- personnes physiques (Nom, prénom et adresse)

[1] ***Table IP1***

PME - Petite et moyenne entreprise
ETI - Entreprise de taille intermédiaire
GE - Grande entreprise

[2] ***Table IP2***

CRI - Capital risque
CDE - Capital développement
CTR - Capital transmission
CRE - Capital retournement

[3] ***Table IP3***

IR - Réduction d'impôt IR
ISF - Réduction d'impôt ISF

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2025-A 2023

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

articles 39-1-5 du CGI et 10 terdecies de l'annexe III au CGI

Désignation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU

Montant de la dotation autorisée : _____

Montant de la dotation effectivement pratiquée : _____

Montant de la dotation antérieure rapportée au bénéfice imposable : _____

Détail de la provision

Produits, matières, approvisionnements	Quantités à la clôture de l'exercice	Valeur unitaire à l'ouverture de l'exercice	Valeur unitaire à la clôture de l'exercice

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

DGFiP N° 2025-A 2023

rticles 39-1-5 du CGI et 10 terdecies de l'annexe III au C(

Extension

LHOTELLIER EAU

Détail de la provision

Produits, matières, approvisionnements	Quantités à la clôture de l'exercice	Valeur unitaire à l'ouverture de l'exercice	Valeur unitaire à la clôture de l'exercice

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2025-D 2023

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE

(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU

Montant des dépenses effectuées _____

Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice _____

Montant prélevé sur les provisions _____

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2026-A 2023

ZFU - Bailleurs d'immeubles
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU

I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU

Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	

II - Immeubles situés en ZFU :

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2026-B 2023

ZFU - Transfert d'activités dans une Zone Franche Urbaine
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU

Lieux où était exercée cette activité :

Lieu d'exercice de l'activité	
Lieu d'exercice de l'activité	

Services des impôts où ont été déposées les déclarations de résultat

Service des impôts	
Service des impôts	

Subventions et aides accordées par l'Etat et les collectivités publiques

Nature	Montant

TOTAL	
SOMME DES EXTENSIONS	

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2026-C 2023

RÉEVALUATION DES IMMOBILISATIONS PAR ÉQUIVALENCE

(article 38-9 du CGI)

Désignation de l'entreprise : LHOTELLIER EAU

PARTICIPATION				
Nature de l'immobilisation	Prix d'acquisition	Valeur réelle	Valeur d'équivalence	Montant de la dépréciation

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2027-H 2023

Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation des titres de participation et des immeubles de placement

(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

LHOTELLIER EAU

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

A Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice

Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi global)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

B Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement

Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice
TOTAL (B)			

C Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)

Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL (C)				

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

spositif de plafonnement des provisions pour dépréciati DGFiP N° 2027-H 2023
les titres de participation et des immeubles de placemen
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

Extension

LHOTELLIER EAU

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II- SUIVI DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

B Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement

Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice

TOTAL			

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL B)			

C Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)

Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

TOTAL				

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL C)				

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2039 2023

REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS

(Article 220 quinquies du code général des impôts)

LHOTELLIER EAU

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier) _____

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés [X]

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résulats, pour le report en arrière :

1 - du déficit []

2 - du déficit d'ensemble dugroupe (art. 223 A du CGI) []

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : _____ clos le : _____

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15) []

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION			Exercice N-1	
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	27,5%	26,5%	15%
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2			
Calcul du bénéfice exclu				
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3			
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt				
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4			
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5			
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6			
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) ligne 2]	7			
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt				
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8			
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9			
Ligne 9 x [ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2)	10			
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11			
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12			
2. IMPUTATION DU DÉFICIT				
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13			
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14			
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)	15			
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT				
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022	16			318 071,99
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)	17			
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)	18			318 071,99
4. MONTANT DE LA CRÉANCE				
Totalisation des sommes portées ligne 14	19			
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS				
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu parla société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :	20			

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

)GFiP N° 2036 BIS 2023

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS
Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Dénomination de l'entreprise : LHOTELLIER EAU

Numéro SIRET : 45257894100059

Déclarant :

Date : _____ Nom du signataire : _____

Lieu : _____ Qualité du signataire : _____

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIES		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète)		Location mobilières et immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations
	1	2	3	4	5	6
Nombre Total de parts		**TOTAL** *(y compris extensions)*				

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortissements	Total par associé
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières		
				Salaires et appointements	Congé payés				
	7	8	9	10	11	12	13	14	15
TOTAL *(y compris ext.)*									

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS

DGFiP N° 2036 BIS 2023

Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Extension

LHOTELLIER EAU

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIES		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2	3	Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6
Nombre Total de parts		**TOTAL**				
		SOMME DES EXTENSIONS				

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortissements	Total par associé
				Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières		
	Transports de biens 7	Autres charges externes 8	Impôts, taxes et versements assimilés 9	Salaires et appointements 10	Congé payés 11	12	13	14	15
TOTAL									
SOMME DES EXTENSIONS									

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2904 2023

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Dénomination : SAS LHOTELLIER EAU

Adresse : ZI Rue du Manoir BLANGY-SUR-BRESLE 76340

N° Siren : 452578941

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomination		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomination		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'évenement entraînant la fin du report	Date de l'évenement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante : :

E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social

D - Exercice de fait du pouvoir de décision

T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

DGFiP N° 2904 2023

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Extension

LHOTELLIER EAU

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomination		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTÉRIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomination		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'évenement entraînant la fin du report	Date de l'évenement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2464 2023
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DETERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIERES NETTES NON ADMISES EN DEDUCTION ET DES CAPACITES DE DEDUCTION INEMPLOYEES EN REPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 BIS DU CGI

À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Dénomination : LHOTELLIER EAU

SIRET : 45257894100059

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 %	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
- Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (ibis) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2468 2023

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : LHOTELLIER EAU

SIRET : 45257894100059

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

	1	2	3	4	5
	Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					
I					
J					
K					
L					

	6	7	
		Résultat net imposable à taux réduit	
	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			
K			
L			
TOTAL			

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2468 2023

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : LHOTELLIER EAU

SIRET : 45257894100059

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit sous agrément
TOTAL	

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

)GFiP N° 2069-RCI 2023

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

Néant : X

PME au sens communautaire

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du grou
y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre X

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés
(y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

SAS SHARE ZI RUE DU MANOIR BLANGY SUR BRESLE 76340 N° SIREN 519311658

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	

Réduction d'impôt en faveur du mécenat	
Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du tra	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

)GFiP N° 2069-RCI 2023

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

LHOTELLIER EAU

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Réduction d'impôt au titre du mécénat	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Crédits d'impôts en faveur de la recherche collaborative	
Crédits d'impôts en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	

Total Autres crédits d'impots

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

)GFiP N° 2069-RCI 2023

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
(Suite)

LHOTELLIER EAU

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	

TOTAL	

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	

TOTAL	

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

)GFiP N° 2069-RCI 2023

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV – MECENAT – Liste des bénéficiaires finaux

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		SIREN ou RNA	Nom et adresse	SIREN ou RNA	Nom et adresse	

	TOTAL

	SOMME DES EXTENSIONS

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

LHOTELLIER EAU
Société par actions simplifiée au capital de 900 000 euros
Siège social : Rue Du Manoir
ZONE INDUSTRIELLE, 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
RCS DE DIEPPE n°452 578 941

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le trente et un mai,

La société LEAD, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 6 920 000 euros, ayant son siège social RUE DU MANOIR ZONE INDUSTRIELLE, 76340 BLANGY-SUR-BRESLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 423 706 084 RCS DIEPPE,
Représentée par sa Présidente, la société SHARE, agissant en qualité d'associée unique et Présidente de la société LEAD, elle-même représentée par son Président, Monsieur Paul LHOTELLIER,

Associée unique de la société LHOTELLIER EAU,

Étant précisé que la société KPMG, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société LEAD, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

La société LEAD, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement des mandats des Vice-Présidents,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, sur la base du rapport de gestion et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 6 440 euros.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à -371 779,99 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-371 779,99 euros
Report à nouveau antérieur :	-6,40 euros
Au compte "report à nouveau"	-371 779,99 euros
S'élevant ainsi à -371 786,39 euros	

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DÉCISION

Le mandat de la société KPMG, Commissaire aux Comptes titulaire, étant arrivé à expiration, l'associée unique décide de nommer en remplacement pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée de 2029 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2028 :

- La société MAZARS, 20 Boulevard Ferdinand de Lesseps 76000 ROUEN, en qualité de commissaires aux comptes titulaires,

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 823-1 alinéa 2 de Code de Commerce, l'assemblée générale prend acte du fait que, le Commissaire aux Comptes titulaires ci-avant désigné n'étant ni une personne physique ni une société unipersonnelle, la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant n'est pas requise.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique constate que le mandat de Monsieur Olivier LESENNE, Vice-Président Construction Groupe, est arrivé à échéance, et décide de le renouveler pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'associée unique constate que le mandat de Monsieur Sébastien SACAVIN, Vice-Président Finances et Administration Groupe, est arrivé à échéance, et décide de ne pas le renouveler.

CINQUIEME DÉCISION

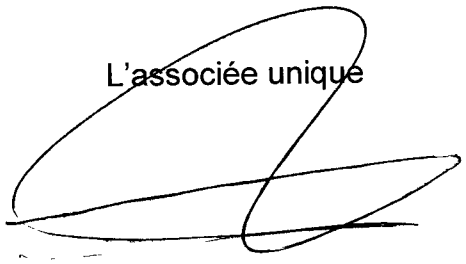
L'associée unique, connaissance prise des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

SIXIEME DÉCISION

L'associée unique prend note de la situation présentée par le président dans son rapport de gestion, relative à la crise sanitaire liée au COVID 19 et à son impact financier attendu sur l'exercice en cours.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associée unique



LHOTELLIER EAU
Société par actions simplifiée au capital de 900 000 euros
Siège social : Rue Du Manoir
ZONE INDUSTRIELLE, 76340 BLANGY-SUR-BRESLE
RCS DE DIEPPE n°452 578 941

RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE

Exercice clos le 31 décembre 2022

La société LEAD, associée unique et Présidente de la société LHOTELLIER EAU, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été en dessous des prévisions liées au conflit Russo-Ukrainien.

Le conflit Russo-Ukrainien a entraîné les conséquences suivantes sur notre activité et notre situation financière au cours de l'exercice écoulé : Le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté en février 2022 a perturbé, voire bouleversé, les comportements commerciaux et économiques en Europe et plus largement au niveau mondial. Les effets sur les comptes 31/12/2022 de la société LHOTELLIER EAU sont multiples sans toutefois pouvoir être chiffrés avec précision :
- Les hausses de prix des matières, consommables, énergies... ont fait l'objet de répercutions commerciales via les clauses de révisions et indexations prévues dans nos marchés ou par des négociations avec nos clients. Globalement cela a participé à la hausse de plusieurs postes du compte de résultat en valeur :
o Le chiffre d'affaires
o Les charges de carburants pour nos engins et véhicules
o Les achats de matières et consommables

- En termes d'exploitation, nos fournisseurs de pièces et matières ont maintenu nos approvisionnements et tenu leurs engagements. L'entreprise n'a donc connu aucune désorganisation dans son exploitation.
- Sur le plan commercial, nous avons constaté quelques reports d'affaires dans le temps, repoussant ainsi la réalisation de chantiers déjà préparés. Nos efforts commerciaux nous ont permis toutefois de combler ce retard et report d'activité par la prise d'affaires de moindre ampleur.

□ Effet de la pandémie du COVID-19

L'exercice 2020 était marqué par l'incidence négative de la pandémie du COVID-19 sur les activités, les performances et la rentabilité du groupe LHOTELLIER. Pour faire face à cette crise sanitaire et en atténuer les effets, le groupe avait profité, et fait profiter ses filiales, des dispositifs spécifiques d'aides et d'accompagnement déployées par l'Etat dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises.
L'exercice 2022 a été nettement moins impacté par les effets de ce contexte permanent et le groupe n'a pas fait appel aux dispositifs de soutien de l'Etat.
Ainsi, la société LHOTELLIER EAU n'enregistre aucun effet de la pandémie dans ses comptes 2022.

□ Augmentation et diminution du capital

La société LHOTELLIER EAU s'était engagée au 31/12/2020 à un retour des capitaux propres à un niveau au moins égal à 50% du capital social.
De ce fait, la société LEAD, associé unique a pris la décision d'augmenter le capital social de la société LHOTELLIER EAU de 2 507 000€.
En revanche, l'associé unique a décidé d'amortir les pertes qui figuraient dans les comptes arrêtés à la date du 31/12/2021 pour un montant de (1 907 006,40€) en réduisant le capital social pour (1 907 000€).
Ainsi, le capital social est fixé à la somme de 900 000€ divisé en 90 000 actions de 10€ chacune.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, aucun évènement postérieur à la clôture n'est susceptible de modifier le patrimoine, la situation financière ni la rentabilité de la société arrêtés pour l'exercice 2022.

Le conflit Russo-Ukrainien entraine des conséquences à ce jour sur notre activité et notre situation financière depuis la date de clôture de l'exercice écoulé et la date d'établissement du rapport

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Malgré les difficultés rencontrées au cours du dernier exercice, nous gardons cependant bon espoir face à l'avenir et avons d'ores et déjà pris des mesures tant au plan commercial qu'au niveau de la gestion, en vue d'améliorer la rentabilité de notre activité.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

La situation des filiales et participations est exposée dans le tableau, prévu par l'article L. 233-15 du Code de commerce, annexé au bilan.

Ces informations sont complétées par les éléments suivants :

- La société détenait, au 31 décembre 2022, 100% du capital de la SAS SPEE SERVICES PUBLIC ;

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6, I du Code de commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2022 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

(Informations non communiquées)

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 9 087 869 euros contre 10 190 644 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -10,82%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 529 096 euros contre 229 176 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 2 486 309 euros contre 3 373 695 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -26,30%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3 786 526 euros contre 4 867 039 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -22,20%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 74 963 euros contre 91 857 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -18,39%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 844 487 euros contre 2 109 800 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -12,58%.

Le montant des charges sociales s'élève à 906 643 euros contre 1 118 160 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -18,92%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 42 personnes contre 52 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 817 265 euros contre 310 687 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 14 881 euros contre 13 167 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,02%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 9 931 075 euros contre 11 884 407 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -16,44%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -314 110 euros contre -1 464 586 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 78,55%.

Compte tenu d'un résultat financier de -60 819 euros (-10 981 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -374 928,16 euros contre -1 475 567,92 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 74,59%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 3 148,17 euros contre 166 929,45 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -98,11%.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé contre 0 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par une perte de -371 779,99 euros contre une perte de -1 308 638,47 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 71,59%.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 8 735 641,05 euros contre 7 865 000 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19,37%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir une perte de -371 779,99 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Perte de l'exercice :	-371 779,99 euros
Report à nouveau antérieur :	-6,40 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à -371 786,39 euros	-371 779,99 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 558 214,04 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

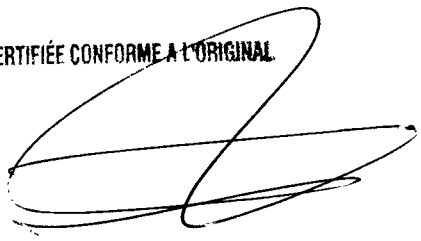
En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, il y a lieu d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 6 440 euros.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Il est indiqué qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Fait à BLANGY-SUR-BRESLE
Le 15 mai 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL



KPMG

KPMG SA
71 avenue Antoine de Saint Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume

LHOTELLIER EAU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
LHOTELLIER EAU
Zone Industrielle Rue du Manoir CS 80078 76340 BLANGY SUR BRESLE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee)

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
71 avenue Antoine de Saint Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume

LHOTELLIER EAU

Zone Industrielle Rue du Manoir CS 80078 76340 BLANGY SUR BRESLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Associée unique de la société LHOTELLIER EAU,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LHOTELLIER EAU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee)

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constate les résultats sur les chantiers selon les modalités décrites dans la note "chiffre d'affaires" de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces chantiers, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés l'Associée unique, à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévus à l'article D.441-6 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

KPMG

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 31 mai 2023

KPMG SA



Signé par **Sandra Fabbro (KPMG)**

Sandra FABBRO

Directeur Associée

Société : LHOTELLIER EAU

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Bilan Actif -

Bilan Actif en €uros	Brut	Amortissement	Net 2022	Net 2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	10,00		10,00	10,00
Autres immobilisations incorporelles	161 769,56	160 985,19	784,37	2 306,60
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	**161 779,56**	**160 985,19**	**794,37**	**2 316,60**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	851,76		851,76	851,76
Installations techniques, mat. et outillage industriels	296 186,51	250 989,58	45 196,93	71 985,77
Autres immobilisations corporelles	1 182 893,53	784 783,35	398 110,18	493 572,78
Immobilisations en cours	6 074,31		6 074,31	
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	**1 486 006,11**	**1 035 772,93**	**450 233,18**	**566 410,31**
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	973 588,00		973 588,00	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 289,38		16 289,38	16 289,38
Total immobilisations financières	**989 877,38**		**989 877,38**	**16 289,38**
ACTIF IMMOBILISE	**2 637 663,05**	**1 196 758,12**	**1 440 904,93**	**585 016,29**
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	281 983,90		281 983,90	195 023,01
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	63 684,00		63 684,00	117 765,00
Total des stocks	**345 667,90**		**345 667,90**	**312 788,01**
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	11 029,64		11 029,64	845,00
Clients et comptes rattachés	5 746 821,11	128 829,15	5 617 992,96	5 395 814,38
Autres créances	960 872,76		960 872,76	1 182 069,65
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	**6 718 723,51**	**128 829,15**	**6 589 894,36**	**6 578 729,03**
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	859 881,33		859 881,33	388 466,99
Total disponibilités et divers	**859 881,33**		**859 881,33**	**388 466,99**
Charges constatées d'avance	105 292,53		105 292,53	
ACTIF CIRCULANT	**8 029 565,27**	**128 829,15**	**7 900 736,12**	**7 279 984,03**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**10 667 298,32**	**1 325 587,27**	**9 341 641,05**	**7 865 000,32**

Société : LHOTELLIER EAU

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Bilan Passif -

Bilan Passif en €uros		Net 2022	Net 2021
Situation nette			
Capital social ou individuel Dont versé :	900 000,00	900 000,00	300 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		30 000,43	30 000,43
Réserves statuaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		(6,40)	(598 367,93)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		**(371 779,99)**	**(1 308 638,47)**
Total situation nette		**558 214,04**	**(1 577 005,97)**
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		558 214,04	(1 577 005,97)
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques			71 513,00
Provisions pour charges		468 314,45	10 880,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		468 314,45	82 393,00
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		46 367,61	81,00
Emprunts et dettes financières divers		3 269 338,46	3 147 223,43
Total dettes financières		**3 315 706,07**	**3 147 304,43**
Dettes d'exploitation			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		18 534,07	41 606,18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 914 205,39	2 686 507,84
Dettes fiscales et sociales		1 254 471,26	2 148 440,84
Total dettes d'exploitation		**3 187 210,72**	**4 876 554,86**
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		15 030,32	23 355,78
Autres dettes		1 637 082,45	943 268,67
Total dettes diverses		**1 652 132,77**	**966 624,45**
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance		160 083,00	369 129,55
TOTAL DES DETTES		7 315 112,56	89 356 613,29
Ecarts de conversion PASSIF			
TOTAL GENERAL		9 341 641,05	7 865 000,32

Société : LHOTELLIER EAU

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Compte de résultat (partie 1) -

Compte de résultat en €uros	France	Export	Net 2022	Net 2021
Vente de marchandises				
Production vendue de biens	759 709,28		759 709,28	1 008 954,35
Production vendue de services	8 328 160,08		8 328 160,08	9 181 690,41
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**9 087 869,36**		**9 087 869,36**	**10 190 644,76**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			527 243,97	223 414,27
Autres produits			1 852,17	5 762,19
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			9 616 965,50	10 419 821,22
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)			54 081,00	(86 858,00)
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			2 519 189,11	3 522 867,76
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(86 960,89)	(62 314,22)
Autres achats et charges externes			3 786 526,46	4 867 039,49
Total charges externes			**6 272 835,68**	**8 240 735,03**
Impôts, taxes et assimiles			74 962,70	91 857,22
Charges de personnel				
Salaires et traitements			1 844 486,74	2 109 800,16
Charges sociales			906 643,49	1 118 160,59
Total charges de personnel			**2 751 130,23**	**3 227 960,75**
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			253 738,36	299 687,56
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			106 092,52	
Dotations aux provisions pour risques et charges			457 434,45	11 000,00
Total dotations d'exploitation			**817 265,33**	**310 687,56**
Autres charges d'exploitation			14 881,14	13 167,20
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			**9 931 075,08**	**11 884 407,76**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(314 109,58)**	**(1 464 586,54)**
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations				3 649,42
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			20,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers			**20,00**	**3 649,42**
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			60 838,58	14 630,80
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			**60 838,58**	**14 630,80**
RESULTAT FINANCIER			**(60 818,58)**	**(10 981,38)**
RESULTAT COURANT			**(374 928,16)**	**(1 475 567,92)**

Société : LHOTELLIER EAU

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Compte de résultat (partie 2) -

Compte de résultat €uros (suite)	Net 2022	Net 2021
RESULTAT COURANT	(374 928,16)	(1 475 567,92)
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		15 307,25
Produits exceptionnels sur opérations en capital	39 499,08	212 389,66
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	**39 499,08**	**227 696,91**
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	82,00	51 006,02
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	36 268,91	9 761,44
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	**36 350,91**	**60 767,46**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 148,17	166 929,45
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	9 656 484,58	10 651 167,55
TOTAL DES CHARGES	10 028 264,57	11 959 806,02
BENEFICE ou PERTE	(371 779,99)	(1 308 638,47)

- Annexe des comptes annuels -

Présentation générale

Société : LHOTELLIER EAU
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Chiffres clés

- Durée de l'exercice : 12 mois
- Devise : EURO
- Chiffre d'affaires de : 9 087 869,36 €
- Total du Bilan : 8 735 641,05 €
- Résultat net avant répartition : (371 779,99) €

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société LHOTELLIER EAU clos le 31/12/2022, qui ont été arrêtés par le président.

Faits marquants de l'exercice

- ***Effet de la crise Ukrainienne***

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a débuté en février 2022 a perturbé, voire bouleversé, les comportements commerciaux et économiques en Europe et plus largement au niveau mondial. Les effets sur les comptes 31/12/2022 de la société LHOTELLIER EAU sont multiples sans toutefois pouvoir être chiffrés avec précision :

- Les hausses de prix des matières, consommables, énergies... ont fait l'objet de répercutions commerciales via les clauses de révisions et indexations prévues dans nos marchés ou par des négociations avec nos clients. Globalement cela a participé à la hausse de plusieurs postes du compte de résultat en valeur :
 - Le chiffre d'affaires
 - Les charges de carburants pour nos engins et véhicules
 - Les achats de matières et consommables

- En termes d'exploitation, nos fournisseurs de pièces et matières ont maintenu nos approvisionnements et tenu leurs engagements. L'entreprise n'a donc connu aucune désorganisation dans son exploitation.
- Sur le plan commercial, nous avons constaté quelques reports d'affaires dans le temps, repoussant ainsi la réalisation de chantiers déjà préparés. Nos efforts commerciaux nous ont permis toutefois de combler ce retard et report d'activité par la prise d'affaires de moindre ampleur.

- ***Effet de la pandémie du COVID-19***

L'exercice 2020 était marqué par l'incidence négative de la pandémie du COVID-19 sur les activités, les performances et la rentabilité du groupe LHOTELLIER. Pour faire face à cette crise sanitaire et en atténuer les effets, le groupe avait profité, et fait profiter ses filiales, des dispositifs spécifiques d'aides et d'accompagnement déployées par l'Etat dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises. L'exercice 2022 a été nettement moins impacté par les effets de ce contexte permanent et le groupe n'a pas fait appel aux dispositifs de soutien de l'Etat.

Ainsi, la société LHOTELLIER EAU n'enregistre aucun effet de la pandémie dans ses comptes 2022.

- ***Augmentation et diminution du capital***

La société LHOTELLIER EAU s'était engagée au 31/12/2020 à un retour des capitaux propres à un niveau au moins égal à 50% du capital social.

De ce fait, la société LEAD, associé unique a pris la décision d'augmenter le capital social de la société LHOTELLIER EAU de 2 507 000€.

En revanche, l'associé unique a décidé d'amortir les pertes qui figuraient dans les comptes arrêtés à la date du 31/12/2021 pour un montant de (1 907 006,40€) en réduisant le capital social pour (1 907 000€).

Ainsi, le capital social est fixé à la somme de 900 000€ divisé en 90 000 actions de 10€ chacune.

Evènements post clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est susceptible de modifier le patrimoine, la situation financière ni la rentabilité de la société arrêtés pour l'exercice 2022.

Comparabilité des comptes

L'exercice 2022 a une durée de 12 mois comme le précédent exercice.

- ***Changement de méthode***

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

- ***Changement de méthode d'évaluation ou d'estimation***

Aucun changement de méthode d'évaluation ni d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

- ***Changement de méthode de présentation***

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

- ***Règles générales***

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce (Articles L.-123-12 à L.123-28) et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- ***Immobilisations incorporelles***

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur cout de production.

Les logiciels, licences et brevets sont amortis sur une durée pouvant aller de 1 à 3 ans.

Les fonds de commerce sont constitués :

Du coût historique des fonds acquis par la société,
Le cas échéant, de la part du mali technique de fusion n'ayant pas pu être affecté aux actifs apportés.

Les fonds de commerce et mali de fusion ne font l'objet d'aucun amortissement. Néanmoins une dépréciation peut être constatée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.
En application du règlement ANC 2015-06, la société examine les éléments constitutifs des fonds commerciaux.

Pour les fonds de commerce non amortis
La société a retenu une durée d'utilisation non limitée du fond commercial ayant une valeur de 10€. En conséquence, aucun amortissement n'est pratiqué. Un test de dépréciation est réalisé annuellement.

Le détail de ces éléments est présenté dans la feuille "Eléments du fonds commercial ».

- ***Immobilisations corporelles***

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue et selon le mode linéaire. Nous ne pratiquons pas d'amortissement dégressif ni dérogatoire sur le plan fiscal.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Constructions : 10 à 40 ans
Agencements sur constructions : 10 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillages, engins : 1 à 7 ans
Installations générales agencements et aménagements : 2 à 20 ans
Matériel de transport : 2 à 7 ans
Matériel, Mobilier de bureau et informatique : 1 à 10 ans

- ***Immobilisations financières, participations et autres titres***

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée systématiquement sur la base suivante :

- La réalisation d'un impairement test conduisant à apprécier la valorisation des titres de ses filiales selon la méthode des discount cash-flow futurs générés par celles-ci sur les 6 prochaines années. Le taux d'actualisation retenu pour ce test est de 7 % à fin 2022.

Aucune perte de valeur n'a été constatée par ces méthodes, nous permettant ainsi de maintenir les valeurs historiques inscrites à l'actif du bilan.

- ***Stocks***

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon les méthodes suivantes :

Matières premières : coût d'acquisition et frais accessoires selon la méthode FIFO
Marchandises : cout moyen pondéré
Produits semi-finis : coût réel de production
Produits finis : coût réel de production

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directs attribuables à l'acquisition.

Le coût de production comprend les consommations de matières premières et les charges directes, les amortissements des biens concourants à la production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production, à l'exclusion de tous les coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

- ***Créances***

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues et compte tenu des niveaux de garantie prise ou de couverture prévue par l'assurance-crédit

- ***Chiffre d'affaires***

Le chiffre d'affaires des chantiers est comptabilisé selon la méthode à l'avancement.

L'avancement est déterminé sur la base des travaux exécutés et des coûts supportés, auxquels sont appliqués un coefficient de marge à terminaison. Ce dernier est apprécié sur chaque chantier en fonction des travaux restant à exécuter.

De cette matière la société constate dans ces comptes des facturations à établir ou des produits constatés d'avance lorsque la facturation de ses chantiers n'est pas en phase avec l'avancement des travaux

- ***Provisions pour risques et charges***

 - Engagement de départ à la retraite

Le montant des engagements en matière de départ en retraite est comptabilisé dans les comptes de la société. Cet engagement a été évalué, à la clôture de l'exercice, selon la méthode actuarielle.

Il s'élève à 51 594€€ au 31 décembre 2022, charges sociales comprises.

Les hypothèses, retenues pour l'évaluation de cet engagement, sont les suivantes :

- effectif présent au 31 décembre 2022
- taux d'évolution des salaires : 2 %
- taux d'actualisation : 3.75 %
- turn-over : Fort
- table de mortalité : INSEE 2022
- âge de départ : 65 ans
- départ à l'initiative du salarié

La provision comptabilisée ne concerne que les catégories ETAM et Cadres. L'indemnité de départ en retraite, qui sera versée au personnel ouvrier, est prise en charge par la caisse PRO-BTP.

- Engagement lié à la médaille du travail

Les droits acquis par les salariés au titre des médailles du travail ont été déterminé en fonction de l'ancienneté de chaque salarié selon les mêmes modalités et hypothèses retenues pour la valorisation des engagements de départ à la retraite. L'engagement lié à ces indemnités s'élève à un montant 8 628€.

Notes sur le bilan

Tableau des immobilisations

Immobilisations	Montant début 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Montant fin 31/12/2022
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	146 590,56	15 189,00		161 779,56
Total des immobilisations incorporelles	**146 590,56**	**15 189,00**		**161 779,56**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	851,76			851,76
Installations techniques, matériel et outillages industriels	318 430,51	19 246,00	41 490,00	296 186,51
Installations générales, agencements aménagements divers	15 724,20			15 724,20
Matériel de transport	1 066 336,77	131 798,44	167 113,00	1 031 022,21
Matériel de bureau et mobilier informatique	139 799,46		3 652,34	136 147,12
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		6 074,31		6 074,31
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	**1 541 142,70**	**157 118,75**	**212 255,34**	**1 486 006,11**
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		973 588,00		973 588,00
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	16 289,38			16 289,38
Total des immobilisations financières	**16 289,38**	**973 588,00**		**989 877,38**
TOTAL GENERAL	1 704 022,64	1 145 895,75	212 255,34	2 637 663,05

Société : LHOTELLIER EAU

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Tableau des amortissements

Amortissements	Montant début 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Montant fin 31/12/2022
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	144 273,96	16 711,23		160 985,19
Total des immobilisations incorporelles	**144 273,96**	**16 711,23**		**160 985,19**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	246 444,74	45 131,84	40 587,00	250 989,58
Installations générales, agencements, aménagements	10 183,05	1 572,47		11 755,52
Matériel de transport	611 257,55	175 294,34	131 747,00	654 804,89
Matériel de bureau et informatique, mobilier	106 847,05	15 028,48	3 652,59	118 222,94
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	**974 732,39**	**237 027,13**	**175 986,59**	**1 035 772,93**
TOTAL GENERAL	**1 119 006,35**	**253 738,36**	**175 986,59**	**1 196 758,12**

Eléments du fonds de commerce

Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Valeur nette	Durée d'amortissement
Rachat de fond de commerce (NES RESEAU)	01/10/2019	10	10	

Filiales et participations

Sociétés	Capital	% de détention	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis	CA HT du dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Situation nette avant résultat	Dividendes perçus
SPEE	123 400€	100%	973 588€		2 154 353€	(421 291)€	614 204€	

Société : LHOTELLIER EAU
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des Créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	16 289,38	16 289,38	
Total Actif immobilisé	16 289,38	16 289,38	
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	183 843,99	183 843,99	
Autres créances clients	5 562 977,12	5 562 977,12	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	14 362,58	14 362,58	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 533,47	6 533,47	
Impôts sur les bénéfices	89 882,40	89 882,40	
Taxe sur la valeur ajoutée	415 201,90	415 201,90	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	716,96	716,96	
Groupe et associés (2)	147 428,67	147 428,67	
Débiteurs divers	286 746,78	286 746,78	
Total Actif circulant	**6 707 693,87**	**6 707 693,87**	
Charges constatées d'avance	105 292,53	105 292,53	
TOTAL DES CREANCES	**6 812 985,78**	**6 812 985,78**	

État des Dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi	46 367,61	46 367,61		
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	536 219,73	197 786,73	320 500,00	17 933,00
Fournisseurs et comptes rattachés	1 914 205,39	1 914 205,39		
Personnel et comptes rattachés	142 843,07	142 843,07		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	309 705,67	309 705,67		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	765 466,07	765 466,07		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	36 456,45	36 456,45		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 030,32	15 030,32		
Groupe et associés (2)	2 733 118,73	2 733 118,73		
Autres dettes	1 637 082,45	1 637 082,45		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	160 083,00	160 083,00		
TOTAL DES DETTES	**8 296 578,49**	**7 958 145,49**	**320 500,00**	**17 933,00**

Société : LHOTELLIER EAU

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Capitaux propres

Rubriques	01/01/2022	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2022
Capital en nombre d'actions							
Valeur nominale							
Capital social ou individuel	300 000,00	2 507 000,00	(1 907 000,00)				900 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...							
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	30 000,43						30 000,43
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	(598 367,93)		1 907 000,00	(1 308 638,47)			(6,40)
Résultat de l'exercice	(1 308 638,47)			1 308 638,47		(371 779,99)	(371 779,99)
Subventions d'investissement							
Provisions règlementées							
Dividendes versés							
Total capitaux propres	**(1 577 005,97)**	2 507 000,00				**(371 779,99)**	**558 214,04**

Composition du capital social

	Nombre de titres en début d'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Nominal	Capital social
Actions ordinaires	30 000	60 000		10	900 000
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	30 000				900 000

Société : LHOTELLIER EAU

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

État des provisions

Nature des provisions	Montant au début 01/01/2022	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 31/12/2022
			Utilisées au cours de l'exercice	Non Utilisées au cours de l'exercice	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstruction des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
Total des provisions règlementées						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme	11 000,00				11 000,00	
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions et obligations similaires	10 880,00	49 342,50				60 222,50
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges	60 513,00	408 091,95			60 513,00	408 091,95
Total des provisions pour risques et charges	**82 393,00**	**457 434,45**			**71 513,00**	**468 314,45**
Provisions pour dépréciation						
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients	143 602,45				14 773,30	128 829,15
Autres provisions dépréciations						
Total des provisions pour dépréciation	**143 602,45**				**14 773,30**	**128 829,15**
TOTAL GENERAL	**225 995,45**	**457 434,45**			**86 286,30**	**597 143,60**

Société : LHOTELLIER EAU

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Typologie des provisions pour risques et charges

	Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions		Provision en fin d'exercice
			Montant utilisé	Montant non utilisé	
Provision Indemnité de départ à la retraite	9 833	41 761			51 594
Provision Médaille du travail	1 047	7 582			8 629
Provision pour risque chantiers	60 513		60 513		0
Provision pour perte à terminaison	11 000		11 000		0
Provision pour programme de renouvelement DSP		408 091			408 091
					0
					0
					0
Total	82 393	457 434	71 513	0	468 314

Charges à payer

Nature des charges	31/12/2022	31/12/2021
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	270,00	81,00
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières	**270,00**	**81,00**
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 104 706,54	1 664 934,74
Dettes fiscales et sociales	86 403,67	108 586,83
Total dettes d'exploitation	**1 191 110,21**	**1 773 521,57**
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 289,17	
Autres dettes		1 316,06
Total dettes diverses	**7 289,17**	**1 316,06**
Total autres		
TOTAL	**1 198 669,38**	**1 774 918,63**

Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	3 560 551,13	2 308 748,00
Autres créances	244 217,96	716,96
Total créances	**3 804 769,09**	**2 309 464,96**
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Total autres		
TOTAL	**3 804 769,09**	**2 309 464,96**

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2022 s'élève à : 9 087 869,36 €.

Nature du chiffre d'affaires réalisés	Montant 31/12/2022			Montant 31/12/2021		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Sous traitants PD	138 259		138 259	1 008 954		1 008 954
Travaux	8 424 396		8 424 396	8 918 978		8 918 978
DSP	519 591		519 591	262 711		262 711
Activités annexes	5 624		5 624			0
			0			0
			0			0
			0			0
			0			0
Total	9 087 869	0	9 087 869	10 190 643	0	10 190 643

Transfert de charges

Typologie	Montant 31/12/2022	Montant 31/12/2021	Compte comptable
Remboursement de formation	1 729	11 261	
Avantage en nature	28 986	34 962	
Remboursement d'assurance			
Remboursement indem. Journalières	38 301	38 073	
Remboursement activité partielle			
Remboursement EDF STEP	243 501		
Aide à l'embauche	25 806		
Total	338 323	84 296	

Charges et produits exceptionnels

Charges	31/12/2022	31/12/2021
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés		16 606,02
Pénalités et amendes fiscales et pénales	82,00	34 400,00
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion	**82,00**	**51 006,02**
Charges sur exercices antérieurs		
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		
Immobilisations incorporelles	36 268,91	9 761,44
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
Total valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	**36 268,91**	**9 761,44**
Autres charges exceptionnelles		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		
Total autres charges exceptionnelles		
Total autres		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
TOTAL	**36 350,91**	**60 767,46**

Produits	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes		15 307,25
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Total produits exceptionnels sur opérations de gestion		**15 307,25**
Produits sur exercices antérieurs		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles	39 499,08	212 389,66
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
Total produits des cessions d'éléments d'actif	**39 499,08**	**212 389,66**
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		
Autres produits exceptionnels		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers		
Total autres produits exceptionnels		
Total autres		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
TOTAL	**39 499,08**	**227 696,91**

Société : LHOTELLIER EAU

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant report déficitaire	Report déficitaire	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net	Résultat net
					31/12/2022	31/12/2021
Résultat courant	(374 928,16)		(374 928,16)		(374 928,16)	(1 475 567,92)
Résultat exceptionnel	3 148,17		3 148,17		3 148,17	166 929,45
Résultat comptable (hors participation)	(371 779,99)		(371 779,99)		(371 779,99)	(1 308 638,47)
Résultat intégration fiscale						
Participation des salariés						
Créances d'impôt						
Total avant impôt	(371 779,99)		(371 779,99)		(371 779,99)	(1 308 638,47)
Autres						
Total autres						
Total général	(371 779,99)		(371 779,99)		(371 779,99)	(1 308 638,47)

Variation des impôts différés ou latents

Base d'imposition	Début exercice		Variations		Fin d'exercice	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Décalages certains ou éventuels						
Provisions réglementées						
• A réintégrer ultérieurement						
- provision pour hausse des prix						
• A réintégrer éventuellement						
- provision pour fluctuation des cours						
• Libérées sous condition d'emploi						
- provision pour investissement						
• Amortissement dérogatoires						
Subventions d'investissement						
Charges non déductibles temporairement						
• A déduire l'année suivante						
- congés payés (ancien régime)						
- participations des salariés						
- autres						
• A déduire ultérieurement						
- provision pour retraite	9 833,00		41 760,95		51 593,95	
- autres						
Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme						
- plus-values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
Charges déduites						
(ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés						
TOTAL	**9 833,00**		**41 760,95**		**51 593,95**	

Eléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement	1 866 255,00		318 154,00		2 184 409,00	
Amortissements différés						
Moins-values à long terme						
Autres						
TOTAL	**1 866 255,00**		**318 154,00**		**2 184 409,00**	

Eléments de taxation éventuelle						
Plus-values sur éléments d'actif non amort.						
Réserve spéciale des plus-values à LT						
Réserve spéciale des profits de construction.						
Autres						
TOTAL						

TOTAL GENERAL	**1 876 088,00**		**359 914,95**		**2 236 002,95**	
TAUX D'IS	**25 %**				**25%**	
IMPOTS DIFFERES	**469 022,00**		**89 978,00**		**559 000,00**	

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals :						
Cautions :						
Garanties :						
Autres :						
TOTAL						

Engagements reçus	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals :						
Cautions :Cautions bancaires pour garanties de bonne fin de travaux	289 889,00					289 889,00
Garanties :						
Autres :						
TOTAL	**289 889,00**					**289 889,00**

Société mère consolidante

Nos comptes annuels sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société SHARE, sise ZI rue du Manoir 76340 BLANGY-SUR-BRESLE (Siren 519 311 658), société mère du groupe.

Intégration fiscale

Nous rappelons que notre société a opté pour le régime fiscal de groupes de sociétés depuis le (articles 223A à U du CGI). Le paiement de l'impôt sur les sociétés est donc assuré, depuis cette date, par la société mère, SAS SHARE , sise ZI RUE DU MANOIR 76340 BLANGY SUR BRESLE .

La convention d'intégration fiscale prévoit que les surplus ou économies d'impôt, résultant de l'intégration fiscale, seront conservés chez la société mère. En conséquence, l'imposition supportée par les sociétés filiales est identique à celle qu'elles auraient supportée si elles étaient imposées séparément.

Au titre de l'exercice :

- L'impôt dû par le groupe s'élève à 0 €
- Aucun n'impôt n'aurait été du par la société, si elle était imposée séparément.

Effectif moyen

Catégories	Effectif moyen salarié	
	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	10,00	12,00
Agents de maîtrise	40,00	46,00
Employés et techniciens	2,00	5,00
Autres :		
Apprentis	3,00	2,00
Total	**55**	**65**